

Comparatif forfaitage - affacturage



Comparatif forfaitage - affacturage

Le "**forfaitage**" ou "**forfaiting**" est une opération de crédit appelée aussi escompte sans recours ou escompte à forfait, par laquelle un établissement de crédit acquiert à un prix forfaitaire une créance découlant d'une transaction commerciale effectuée avec l'étranger. Cette opération se matérialise généralement par l'escompte d'effets de commerce généralement avalisés par la banque du débiteur. Dans ce cas, l'établissement de crédit s'engage à ne pas exercer de recours contre le cédant, indépendamment du fait de savoir si le débiteur effectuera ou non son paiement.

"**L'affacturage**" ou "**factoring**" consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire, appelé « adhérent », à une société d'affacturage ou « factor », qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, en cas de défaillance du débiteur, en contrepartie d'une rémunération.

Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées.

Bien que ces 2 techniques de financement fassent appel à la cession de créances, et présentent certaines similarités, il est possible de les distinguer par différents paramètres (voir tableau ci-dessous) :

	Affacturage	Forfaitage
Durée des créances	Sauf dérogation < 120 jours	De 30 jours à 5 ans, voire 7 ans
Pays	Essentiellement domestique. A l'international OCDE et parfois pays émergents	OCDE + pays émergents Utilisable dans certains pays émergents où l'affacturage n'est pas possible
Produits	Tous produits	Biens d'équipement
Type d'opérations	Rachat de créances, recouvrement, gestion du poste client Globalité de la cession	Rachat de créance « sans recours ». Opération au coup par coup

Créance matérialisée par	une lettre de change ou un billet à ordre avalisé par la banque du client	Des factures
Montant concerné	Faible	Minimum 50 000 €, mais plutôt des gros montants
Coût	Dépend des opérations traitées	Prime liée au pays. Taux d'escompte sur la durée (intérêts débiteurs). Commission d'engagement
Cadre juridique à l'international	Convention d'Ottawa du 28 mai 1988 (Unidroit)	Uniform Rules for Forfaiting (URF) de l'ICC